

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL830

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 12, substituer aux mots « modalités de mise en œuvre » le mot : « fascicule ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.